PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 23 juin 2026

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26/03/2026
2. Carte des emplois rentrée 2026
3. Voyages scolaires
   - Projets de voyages 2026-2027
   - Régularisation de tarifs de voyages 2025-2026
4. Budget Rectificatif N°1
5. Bilan d'exécution du projet d'établissement
6. Adoption des règlements intérieurs rentrée 2026
7. Questions diverses

Le conseil d'établissement est présidé par Monsieur Gilles Martinez, proviseur.
La séance est ouverte en salle des conseils à 18h20. Le quorum est atteint, 23 présents avec voix délibérative.
Monsieur le Proviseur remercie les personnes présentes.

Madame Marie-Ange Ibgui, directrice de l'élémentaire, est désignée secrétaire de séance et Madame Delloye Coiteux, présidente de l'APA, est désignée secrétaire-adjointe de séance.

Déclarations liminaires :

Mme Anne Boss, représentante des parents d'élèves de l'APA, donne lecture d'une déclaration liminaire.
Mme Fabre, représentante des parents d'élèves de l'ALI, donne lecture d'une déclaration liminaire.
Mme Salas représentante SNUIPP lit une déclaration commune SNES-FSU/ COMISIONES

M. le proviseur remercie les intervenants et leur demande d'adresser les déclarations à son secrétariat afin de les annexer au procès-verbal pour publication sur le site internet du lycée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

Arrivée de M Pyram 18h37
24 présents avec voix délibérative.

2. Carte des emplois rentrée 2026

Un document de synthèse a été adressé aux membres du conseil en même temps que la convocation. M. le proviseur présente la fermeture de trois postes de professeurs des écoles et d'un poste de professeur de mathématiques.

- N°13225 PROFESSEUR ECOLE fin de mission : contrat borné à 6 ans
- N°09846 PROFESSEUR ECOLE fin de mission anticipée
- N°00281 PROFESSEUR ECOLE réintégration à la demande du titulaire
- N°12979 MATHÉMATIQUES réintégration à la demande du titulaire

M. Pitou, représentant des personnels, regrette la fermeture du poste de mathématiques. Cela oblige à confier des classes du cycle terminal à des non titulaires à la rentrée 2026. Cette suppression ne répond pas à un besoin de structure. Il y a un recrutement local pour compenser mais souvent c'est un enseignant qui assurera plusieurs disciplines et cela dégrade le service de mathématiques.

Arrivée de Mme Prieto à 18h45.
25 présents avec voix délibérative.

Mme Salas, représentante des personnels : les contrats bornés étaient présentés comme permettant une rotation plus régulière des personnels détachés. En vérité, ces supports ne sont pas renouvelés et permettent finalement de supprimer les postes plus vite. Nous souhaitons que les titulaires soient employés par l'Etat. Rendre des postes, c'est acter un désengagement de l'Etat.

M. Saez, représentant des personnels, regrette que chaque année des postes de détachés soient supprimés.

M. Haushalter, représentant des personnels, explique que les postes dits *rendus* à l'AEFE le sont pour que l'AEFE les supprime. En 2017, 517 suppressions de postes en 3 ans ont été annoncées. Dans quelques jours, au CSA du 25 juin, 200 postes vont être supprimés en une seule instance, ce qui est vraiment beaucoup. Ce sont des coupes très importantes. On change de modèle.
On peut s'imaginer que les difficultés rencontrées par les établissements sont de plus en plus importantes et notamment pour des établissements de plus petite taille que le LFM.
Le rapport Cazebonne donne des pistes d'économies mais il n'y a pas de vision claire.
Un élève du réseau coûte moins cher qu'en France.
Il est indécent d'avoir comme ligne politique cette suppression massive de postes.

Mme Fabre, représentante des parents d'élèves, regrette la suppression des postes de détachés et pense que l'AEFE se trompe de stratégie.

M. le proviseur : nous savons la valeur ajoutée d'un titulaire détaché. L'AEFE fait le pari de la formation des personnels grâce aux Instituts régionaux de formation. C'est un moyen reconnu de compenser ces pertes de titulaires en essayant de préserver la qualité de l'enseignement dans le réseau.
Il précise que les argumentaires exposés seront transmis à l'AEFE.

Vote de la carte des emplois

Pour	Contre	Abstention
10	14	1

3. Voyages scolaires année

- Projets de voyages 2026-2027

Les membres du conseil ont été destinataires du tableau prévisionnel des voyages scolaires du second degré. Celui des voyages scolaires du premier degré a été approuvé en conseil d'école le 17 juin dernier.
M. le proviseur précise que le voyage des élèves de terminale à Bruxelles a été ajouté à la liste. Il s'inscrit dans la préparation des élèves qui présideront l'Euromad 2027.

Mme Salas, représentante des parents d'élèves, demande comment va se passer l'accompagnement des voyages ? Pendant le conseil d'école, il a été clairement dit que les voyages scolaires ne pourront se faire sans les personnels de vie scolaire.

M. le secrétaire général précise que les personnels de vie scolaire pourront toujours accompagner les voyages scolaires.

Mme Jézéquel, proviseure-adjointe, précise qu'en conseil d'école, il a été dit qu'il n'y a aucune opposition à la participation des personnels de vie scolaire, mais qu'il faut s'assurer que le nombre de personnels de vie scolaire qui partent ne remet pas en question l'organisation du service au LFM le temps du voyage.

M. le proviseur confirme que le LFM pourvoira à l'encadrement de tous ces voyages scolaires.

M Pitou, représentant des personnels : Les refus de certains voyages scolaires du secondaire n'ont pas tous été compris par les enseignants qui se sont investis dans l'organisation de ces voyages.

M. le proviseur : "nous avons évoqué tous les deux les désagréments qu'occasionnent ces voyages notamment sur le cycle terminal". Il précise que les arbitrages ont été annoncés lors du dernier conseil pédagogique.
Augmentation année après année du nombre des voyages scolaires.
Il faut aussi considérer l'impact financier de ces voyages sur les familles qui ont parfois plusieurs enfants et qui peuvent être sollicités deux ou trois fois dans l'année. Considérer également les remplacements que ces voyages occasionnent. C'est pourquoi, il faut arriver à trouver un juste équilibre. Certains voyages sont répétitifs d'une année sur l'autre et il convient aussi de favoriser l'innovation pédagogique portée par ces voyages scolaires. Une alternance est souhaitée.

M Saez, représentant des personnels : il faut que les critères soient connus à l'avance, notamment le fait qu'un même enseignant ne présente qu'un voyage. Il ne faut pas oublier non plus que les élèves qui ne font pas de parcours linguistiques doivent pouvoir bénéficier de voyages scolaires.

Mme Courant, proviseure-adjointe, précise que des choix ont dû être faits en fonction des options et que cela génère aussi des absences d'enseignants. Certains enseignants ont déposé leur projet de voyage sans la rencontrer. Irrégularité sur les niveaux qui proposent un voyage scolaire, par exemple pas de propositions cette année en seconde et première.

Mme Coiteux, représentante des parents d'élèves, fait part de sa satisfaction par rapport au fait que soient limités les voyages sur les années scolaires à examen. Elle demande si la charte des voyages va être révisée en raison de l'augmentation du prix des voyages.

M. le secrétaire général précise que les enseignants essaient de proposer des voyages scolaires

dont le coût est inférieur à 600 euros mais ce plafond devient insuffisant pour les voyages scolaires qui se tiennent à l'étranger. Il précise, cependant, que les prix des voyages ne s'envolent pas car les professeurs travaillent avec son assistante qui prend le relais pour choisir des hébergements locaux et qui réduit le coût des voyages. Ce serait tout à fait différent si nous passions par un voyagiste.

M. le proviseur annonce que la charte des voyages est un chantier à ouvrir.

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

Ce vote à l'unanimité concerne les voyages scolaires primaires et secondaires prévus pour l'année scolaire 2026-27.

M. le proviseur précise que d'autres voyages scolaires concernant les déplacements sportifs seront soumis au vote en début d'année scolaire prochaine.

- Régularisation de tarifs de voyages 2025-2026

Régularisation des tarifs de certains voyages scolaires. Certains voyages scolaires ont dépassé le montant voté, notamment ceux à l'étranger (déplacements en avion).

Mme Salas interroge sur le voyage scolaire du primaire qui n'affiche pas de montant.

Mme la secrétaire générale adjointe précise que cela sera régularisé au prochain CE. Il s'agit d'un voyage scolaire qui a dû changer de destination car la structure d'accueil a fermé. A ce jour les montants n'ont pas encore été facturés au lycée.

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

Avant de passer au point suivant et dans un autre ordre d'idée, M. le secrétaire général précise que le tarif pour le ticket exceptionnel de garderie est fixé à 4 euros.

4. Budget Rectificatif N°1

La présentation du BR1 est effectuée par le Secrétaire général, M. Guillen
Il explique que la modification du budget 2026 tient en deux lignes, diminution des sommes réservées pour la phase 2 de l'extension du bâtiment B et celle prévue pour la couverture des terrains de sports à côté du gymnase.
La raison de cette diminution est une demande de la direction du budget de l'Etat à l'AEFE de mettre en accord les investissements avec la réalité constatée depuis plusieurs années maintenant.

Ces dernières années l'AEFE annonçait 60 millions d'euros d'investissements au travers de ses EGD et chaque année l'AEFE n'en réalisait que la moitié. C'est donc d'autorité que la direction du Budget de l'Etat a réduit cette prévision d'investissement pour 2026 à 35 millions d'euros. La conséquence pour notre établissement est que l'AEFE nous impose de diviser par deux nos prévisions d'investissement qui passent de 2.8 millions à 1.4 millions d'euros.

Malgré cela nous avons réussi à conserver nos deux projets phares qui sont le début de la

couverture des terrains de sport et le suivi de l'extension du bâtiment B.

M Haushalter : Est-ce que cela signifie qu'on n'autorise pas l'établissement à dépenser mais que l'AEFE n'a pas prélevé ce montant sur le budget d'établissement?

M. Guillen répond qu'en effet aucune somme n'est prélevée sur le compte de l'établissement, nous n'avons seulement pas le droit de l'utiliser pour effectuer tous les investissements que nous souhaitions faire.

Mme Coiteux, représentante des parents d'élèves, demande les chiffres des effectifs de l'an prochain.

M. le proviseur répond que ces chiffres sont encore fluctuants et que le taux d'évaporation n'est pas précisément connu. Il vient de transmettre à l'AEFE, à date, les effectifs attendus en septembre 2026 soit : 4334 élèves TPS compris. *(Rentrée 2025 : 4347 élèves constatés en septembre).*
Nous sommes donc sur une base d'effectifs stables. Nous avons enregistré 540 nouvelles inscriptions à ce jour, ce qui confirme l'attractivité du LFM.

Mme Coiteux, représentante des parents d'élèves, exprime ses félicitations.

M. Pitou, représentant des personnels, demande si on observe une disparité de ces effectifs année après année.

M. le proviseur répond qu'il semblerait, tous conditionnels requis, que l'érosion constatée les années précédentes soit enrayée, notamment par la décision d'ouvrir l'inscription des TPS et par les changements opérés depuis deux ans. La base de notre pyramide serait en train de se consolider.

Mme Coiteux, représentante des parents d'élèves, Y a-t-il une baisse d'effectif en troisième, seconde ?

M. le proviseur : pas spécialement.

Mme la proviseure-adjointe en charge du site de la Moraleja précise : une baisse importante des effectifs de l'élémentaire à la Moraleja due au creux de la maternelle d'il y a quelques années.

M Haushalter, représentant des personnels, précise, avant de voter contre ce budget rectificatif, qu'il ne s'agit pas d'exprimer un mécontentement sur la gestion du budget de l'établissement, ni une défiance à la direction mais plutôt de voter contre les choix réalisés par l'AEFE.

Pour	Contre	Abstention
10	14	1

5. Bilan d'exécution du projet d'établissement

M. le proviseur rappelle que, lorsqu'il avait réuni en assemblée générale les représentants des parents d'élèves, les personnels et les élèves en janvier 2025 afin d'engager la réflexion sur le projet d'établissement, son ambition était de doter le Lycée français de Madrid d'un document

structurant, offrant un cadre, des perspectives et un véritable outil de pilotage et de projection pour l'établissement.

Il s'était alors engagé à rendre compte, année après année, de la mise en œuvre et de la trajectoire de ce projet d'établissement. Dans cet esprit, le Conseil d'établissement a été destinataire d'un rapport d'exécution présentant les nombreux projets et actions conduits au cours de l'année scolaire 2025-2026, première année de mise en œuvre de ce projet d'établissement.

Il souligne que chacun des axes du projet d'établissement a fait l'objet d'un travail approfondi, témoignant d'une appropriation réelle et collective par les équipes. Cette dynamique a reposé sur une forte mobilisation de l'ensemble des ressources de l'établissement, y compris financières et sur l'engagement permanent de tous les acteurs de la communauté éducative.

En moyenne, chaque élève a ainsi bénéficié de quatre à cinq projets ou actions complémentaires aux enseignements dispensés dans le cadre des programmes. Cette richesse éducative et culturelle constitue une véritable valeur ajoutée et participe de l'identité et de l'attractivité du Lycée Français de Madrid.

M. le proviseur tient à exprimer ses plus sincères remerciements à l'ensemble de la communauté éducative pour son investissement remarquable au service du projet d'établissement. Une communication sera adressée en ce sens aux familles ainsi qu'à l'ensemble des acteurs ayant contribué à sa mise en œuvre.

M Haushalter, représentant des personnels, ce projet d'établissement est devenu une vraie référence pour les enseignants et salue l'utilité concrète de ce projet d'établissement.

Mme Fabre, représentante des parents d'élèves, tient à féliciter et à remercier pour toutes ces actions éducatives réalisées.

6. Adoption des règlements intérieurs - Rentrée 2026

Monsieur le Proviseur rappelle que la révision du règlement intérieur constituait un chantier important pour l'établissement. Le document actuellement en vigueur, adopté en 2018, compte 86 pages. S'il a longtemps constitué un cadre de référence commun, son volume et sa complexité en faisaient un outil peu maniable au quotidien pour les équipes de vie scolaire, les personnels et les enseignants.

L'objectif de cette refonte était donc de doter l'établissement d'un véritable outil éducatif, reposant sur un cadre commun et des références partagées, tout en proposant des documents plus pratiques, plus lisibles et plus opérationnels. Cette démarche collective a conduit à substituer au règlement unique un ensemble de règlements adaptés aux spécificités de chacun des sites, offrant ainsi une meilleure appropriation par les différents usagers.

Monsieur le Proviseur tient à remercier l'ensemble des personnels et des représentants de la communauté éducative qui se sont investis dans ce travail de fond, dont l'aboutissement constitue une réalisation collective majeure. Les règlements intérieurs des écoles maternelle et élémentaire ont, par ailleurs, été ajustés afin de prendre en compte les demandes formulées par l'APA lors du dernier Conseil d'école.

M Pitou, représentant des personnels, demande des éclaircissements entre collège et lycée sur le téléphone portable dont l'utilisation est interdite en collège. En lycée, il doit être éteint en classe et réservé à la stricte utilisation pédagogique.

M. le proviseur rappelle que, dans l'état actuel du droit, l'usage du téléphone portable n'est pas interdit dans les lycées. En conséquence, le règlement intérieur de l'établissement ne peut prévoir de dispositions plus restrictives que celles fixées par la loi. Il indique toutefois que le ministre de l'Éducation nationale a annoncé, le 17 juin dernier, son intention de faire adopter au cours de l'été un texte législatif visant à étendre aux lycées l'interdiction du téléphone portable. Cette mesure

s'inscrirait dans un dispositif plus large comprenant également l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de quinze ans. Dans l'hypothèse où cette évolution législative serait effectivement adoptée au cours de l'été, le Lycée français de Madrid procéderait à une modification de son règlement intérieur afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions. Une version actualisée serait alors soumise au vote du Conseil d'établissement lors de sa prochaine réunion.

M. Haushalter, représentant du personnel, pense qu'il y a un enjeu important à ce sujet et qu'il faudra y être très vigilant dès la pré rentrée car le texte tel qu'il est rédigé, va changer des choses au lycée.

M. le proviseur adressera probablement une circulaire aux parents à ce sujet à la rentrée.
Cela signifie qu'il va falloir mettre en place des propositions pour permettre aux élèves de pallier cette utilisation du téléphone au sein du lycée alors qu'ils y recourent régulièrement pour accéder à pronote, vérifier les changements de salle et absences des professeurs.

Mme Bell, représentante des personnels, souligne que la rédaction actuelle des dispositions relatives à la tenue vestimentaire apparaît principalement centrée sur les parties du corps qu'il conviendrait de dissimuler, alors même que la réflexion devrait davantage porter sur la mission éducative de l'École et sur les valeurs qu'elle entend promouvoir. Elle estime également que des formulations insuffisamment précises pourraient conduire à des interprétations et à des modalités d'application différentes selon les adultes, au risque de créer des disparités de traitement.

Dans ce contexte, Mme Bell soumet au Conseil une proposition alternative de rédaction des dispositions relatives à la tenue vestimentaire, afin de préciser le cadre retenu et d'en garantir une application plus cohérente et plus équitable :

"Les élèves sont tenus d'adopter une tenue adaptée à un établissement scolaire, compatible avec les exigences de travail, de sécurité, d'hygiène, de respect mutuel et de vie collective. Les tenues destinées à d'autres contextes ou incompatibles avec ces exigences ne sont pas adaptées à ce cadre.
La tenue doit permettre la participation normale aux activités d'enseignement et être adaptée, le cas échéant, aux exigences particulières de certains espaces ou activités.
Les vêtements, accessoires ou inscriptions susceptibles de porter atteinte à la dignité des personnes, de troubler le fonctionnement de l'établissement ou d'être contraires aux valeurs de respect, d'égalité et de non-discrimination ne sont pas autorisés.
Tout manquement à ces dispositions donnera lieu à un échange avec l'élève et, le cas échéant, avec sa famille, afin de garantir le respect du cadre réglementaire de l'établissement".

Mme Salas, représentante des personnels, soutient cette proposition et la souhaite aussi dans le RI de l'élémentaire.

Mme Aguiar, représentante des personnels, demande ce que signifie dans le texte: *les provocations* et pense que ce n'est pas facile à apprécier objectivement et qu'il peut y avoir une connotation sexuelle.
Ce sujet fait débat.

M. Haushalter, représentant des personnels, pense qu'il est important qu'à la rentrée prochaine un temps soit pris pour préparer les équipes à faire appliquer l'exigence d'une tenue vestimentaire correcte sans utiliser des mots désobligeants.

M. le proviseur souhaite qu'à la rentrée tous les professeurs puissent aborder ces points (téléphone portable et tenue vestimentaire) du RI avec les élèves afin qu'ils soient compris et

acceptés par les élèves eux-mêmes.

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Mme Salas, représentante des personnels, remercie au nom des personnels du premier degré Mmes Bouvet et Jézéquel pour la qualité du travail accompli et leur collaboration professionnelle ces cinq dernières années et leur souhaite le meilleur pour leurs nouvelles fonctions.

Remerciements de M. le Proviseur qui demande aussi de faire bon accueil aux prochains collègues arrivant et qui sauront relever le défi.

M. Haushalter, représentant des personnels du second degré, souhaite également remercier Mme Courant, proviseure-adjointe pour les cinq années écoulées.

Avant que le conseil ne se sépare, M. le proviseur partage les premiers résultats du baccalauréat 2026 pour le premier groupe d'épreuves :

333 candidats au LFM
330 élèves soit 99 % de réussite au 1er tour
3 candidats au second groupe d'épreuves
18 admis sans mention
53 admis avec mention AB
97 admis avec mention B
162 admis avec mention TB dont 40 avec les félicitations du jury (moyenne égale ou supérieure à 18/20 au baccalauréat).

Aucune question diverse n'ayant été transmise, M. le proviseur constate que l'ordre du jour est épuisé et prononce la clôture du Conseil d'établissement à 20h40. Il remercie l'ensemble des membres pour la qualité des échanges et les invite à prolonger ce moment de travail par un verre de l'amitié.

La secrétaire de séance
Marie-Ange Ibgui

Le président de séance
Gilles Martinez

LYCÉE FRANÇAIS LE PROVISEUR DE MADRID

La secrétaire-adjointe de séance
Madame Delloye Coiteux